



SYNDICAT

Pays de Maurienne
SAVOIE



SCOT DU PAYS DE MAURIENNE

PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

RÉUNION PUBLIQUE

30 septembre 2024 à Hermillon

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE
Maison de l'intercommunalité, 125 avenue d'Italie
73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

www.maurienne.fr



LE DÉPARTEMENT

Réalisé avec le soutien financier
du Département de la Savoie

Tél. 04 79 64 12 48
scot@maurienne.fr

1) LE SOCLE DU PROJET DE TERRITOIRE



2) PRÉSENTATION DU PLAN GÉNÉRAL DU PAS



3) DESCRIPTION DES DIFFÉRENTS AXES ET OBJECTIFS



4) LES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



5) PROCHAINES ÉTAPES



ETAT ACTUEL DE LA MAURIENNE (ce qui est constaté dans le diagnostic) :

- Un territoire au cadre exceptionnel mais en recul démographique avec un vieillissement prononcé des habitants
- Un territoire aux économies dynamiques mais qui perd de son influence à l'échelle savoyarde
- Des économies touristique, agricole et industrielle confrontées au réchauffement climatique et à la raréfaction des ressources
- Un territoire impacté par les effets du Lyon-Turin
- Un territoire avec des offres d'habitat et de mobilité lacunaires qui ne répondent pas aux besoins quotidiens des habitants

LES TENDANCES (ce qui s'impose) :

- Recul démographique
- Vieillissement
- ZAN
- Réchauffement climatique
- Changement des modes de consommations et de productions



LES ENJEUX (ce qui en jeu) :

- Attractivité du territoire
- Fonctionnement du territoire
- Qualité du territoire
- Transitions du territoire



ETAT FUTUR DE LA MAURIENNE (ce qui est souhaité par les élus à horizon 20 ans) :

- Un territoire au cadre attractif et préservé qui réponde aux nouvelles demandes des habitants, des visiteurs et des entreprises pour vivre séjourner et travailler en Maurienne ;
- Un territoire qui conforte ses atouts patrimoniaux et son identité dans un développement équilibré ;
- Un territoire qui engage les transitions nécessaires pour s'adapter au réchauffement climatique ;
- Un territoire qui répond aux besoins des habitants, des touristes et des entreprises, dans une gestion raisonnée et partagée des ressources ;
- Un territoire qui bénéficie des retombées socio-économiques du Lyon-Turin.





AXE 1

RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LA QUALITE DE LA MAURIENNE, TERRITOIRE DE MONTAGNE, POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS, VISITEURS ET ENTREPRISES



AXE 2

ADAPTER LES EQUIPEMENTS, LES SERVICES ET LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE POUR PERMETTRE UNE ATTRACTIVITE RAISONNEE ET DURABLE



AXE 3

POURSUIVRE LES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES EN MAURIENNE DANS UNE GESTION PERENNE DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES

AXE 1

RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LA QUALITE DE LA MAURIENNE, TERRITOIRE DE MONTAGNE, POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS, VISITEURS ET ENTREPRISES

1.1. Protéger et valoriser le cadre de vie exceptionnel et authentique de la Maurienne, territoire de montagne

1.2. Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins des personnes habitant ou travaillant en Maurienne

1.3. Conserver les filières économiques de Maurienne, poursuivre leurs transitions et tirer parti du Lyon-Turin pour le développement économique du territoire

AXE 2

ADAPTER LES EQUIPEMENTS, LES SERVICES ET LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE POUR PERMETTRE UNE ATTRACTIVITE RAISONNEE ET DURABLE

2.1. Affirmer et structurer une armature urbaine multipolarisée du Pays de Maurienne

2.2. Organiser les fonctions commerciales de la Maurienne, en cohérence avec l'armature territoriale de la vallée et le développement des nouvelles pratiques d'achat

2.3. Diversifier la mobilité et améliorer l'accessibilité du territoire par la mise en réseau des différentes polarités de Maurienne

2.4. Développer des formes urbaines optimisées, intégrées et favorables à la santé

AXE 3

POURSUIVRE LES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES EN MAURIENNE DANS UNE GESTION PERENNE DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES

3.1. Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau de Maurienne en conciliant les usages dans un contexte de changement climatique

3.2. Considérer le sol comme une ressource

3.3. Approvisionner durablement le territoire en matériaux et assurer la gestion des déchets

3.4. Poursuivre les actions en Maurienne pour les économies d'énergie et le développement des ENR

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LA QUALITE DE LA MAURIENNE, TERRITOIRE DE MONTAGNE, POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS, VISITEURS ET ENTREPRISES



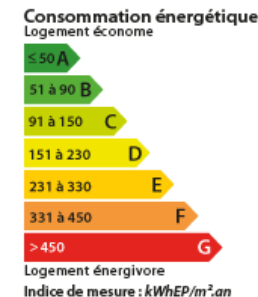
1.1. Protéger et valoriser le cadre de vie exceptionnel et authentique de la Maurienne, territoire de montagne

- 1.1.1 **Préserver les milieux naturels** marqueurs des paysages de Maurienne
- 1.1.2 **Valoriser le patrimoine** architectural traditionnel



1.2. Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins des personnes habitant ou travaillant en Maurienne

- 1.2.1 **Adapter l'offre d'habitat** aux nouvelles demandes en s'appuyant sur l'armature territoriale de Maurienne
- 1.2.3 **Rénover le parc de logements** pour améliorer sa performance énergétique et pour qu'il réponde aux attentes actuelles des ménages
- 1.2.3 Répondre aux **besoins des travailleurs saisonniers et du chantier Lyon-Turin**



1.3. Conserver les filières économiques de Maurienne et poursuivre leurs transitions et tirer parti du Lyon-Turin pour le développement économique du territoire

➤ 1.3.1 Conforter l'économie touristique, accélérer sa diversification et accompagner la transition du modèle

- Amplifier l'adaptation du modèle socioéconomique touristique au changement climatique et aux nouvelles aspirations ;

- Confortement neige et diversification de l'activité économique des domaines skiables ainsi que de leurs opérateurs
- Développement de l'offre différenciante à forte valeur ajoutée (cyclotourisme, pratiques outdoor, offre culturelle)
- Maintien et confortement des offres de loisirs permettant d'assurer une expérience et un parcours client complet



1.3. Conserver les filières économiques de Maurienne et poursuivre leurs transitions et tirer parti du Lyon-Turin pour le développement économique du territoire

➤ 1.3.1 Conforter l'économie touristique, accélérer sa diversification et accompagner la transition du modèle

- **Maintenir une offre d'hébergement marchande professionnelle diversifiée** et adaptée aux écosystèmes locaux dans une amélioration continue de la qualité et de la durabilité des lits ;

- Faciliter la mise en œuvre des **rénovations énergétiques du parc de logements touristiques**
- S'engager dans des solutions innovantes pour **accélérer le maintien et la remise en tourisme des stocks locatifs.**
- **Maintenir et rénover l'hôtellerie traditionnelle et collective** majoritairement vieillissante.
- Continuer de structurer une **offre d'hébergement répondant aux attentes des clientèles itinérantes**
- **Permettre le développement d'hébergements professionnels et durablement marchands, dans des secteurs stratégiques délimités**, en veillant à :
 - Diversifier l'offre sur plusieurs saisons et avec une vision long terme,
 - Conforter l'écosystème touristique de destinations dont les équilibres socio-économique et de dimensionnement sont à améliorer,
 - Maintenir une gamme complète et cohérente avec les positionnements des destinations.



1.3. Conserver les filières économiques de Maurienne et poursuivre leurs transitions et tirer parti du Lyon-Turin pour le développement économique du territoire

➤ 1.3.2. Consolider le tissu productif local et bénéficier du Lyon Turin pour le développement économique du territoire

- **Optimiser le tissu économique** dans son ensemble et **requalifier l'existant** ;
- Profiter de l'activité du chantier du Lyon-Turin **pour renforcer durablement les filières locales et anticiper l'après-chantier** ;



1.3. Conserver les filières économiques de Maurienne et poursuivre leurs transitions et tirer parti du Lyon-Turin pour le développement économique du territoire

➤ 1.3.3. Renforcer l'économie agricole en diversifiant ses activités dans une approche durable

- Maintenir les exploitations en **préservant le foncier agricole stratégique** et permettre la **diversification des productions**
- Favoriser la **pérennisation des exploitations** en place et faciliter leur transmission
- **Adapter les pratiques agricoles et forestières au réchauffement climatique** en vallée et en montagne



AXE 2 : ADAPTER LES EQUIPEMENTS, LES SERVICES ET LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE POUR PERMETTRE UNE ATTRACTIVITE RAISONNEE ET DURABLE



2.1. Affirmer et structurer une armature urbaine multipolarisée du Pays de Maurienne

- 2.1.1. **Conforter le pôle majeur de Saint-Jean-de-Maurienne** comme centralité urbaine principale et future porte d'entrée ferroviaire internationale du territoire
- 2.1.2. **Structurer le développement des 4 pôles intermédiaires** de Maurienne
Val d'Arc, La Chambre, St Michel de Maurienne, Modane-Fourneaux
- 2.1.3. **Maintenir les pôles de proximité** de Maurienne **aussi bien en vallée qu'en montagne**
Aiton, St Rémy, Epierre, St Sorlin d'Arves, Valloire, Aussois, Val Cenis
- 2.1.4. Permettre un **développement mesuré des villages** de Maurienne



AXE 2 : ADAPTER LES EQUIPEMENTS, LES SERVICES ET LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE POUR PERMETTRE UNE ATTRACTIVITE RAISONNEE ET DURABLE

Armature urbaine de projet du Pays de Maurienne - Projet d'Aménagement Stratégique

CONFORTEUR LE PÔLE MAJEUR DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE COMME CENTRALITÉ URBAINE PRINCIPALE ET FUTURE PORTE D'ENTRÉE FERROVIAIRE INTERNATIONALE DU TERRITOIRE

- Pôle de vie majeur**
 - Maintenir un pôle intercommunal répondant aux principaux besoins, à l'échelle du bassin de vie (logements diversifiés, services, mobilités, loisirs...) et aux fonctions urbaines stratégiques
- Positionner la future gare internationale comme un élément moteur de développement du pôle de Saint-Jean-de-Maurienne

STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT DES 4 PÔLES INTERMÉDIAIRES DE MAURIENNE

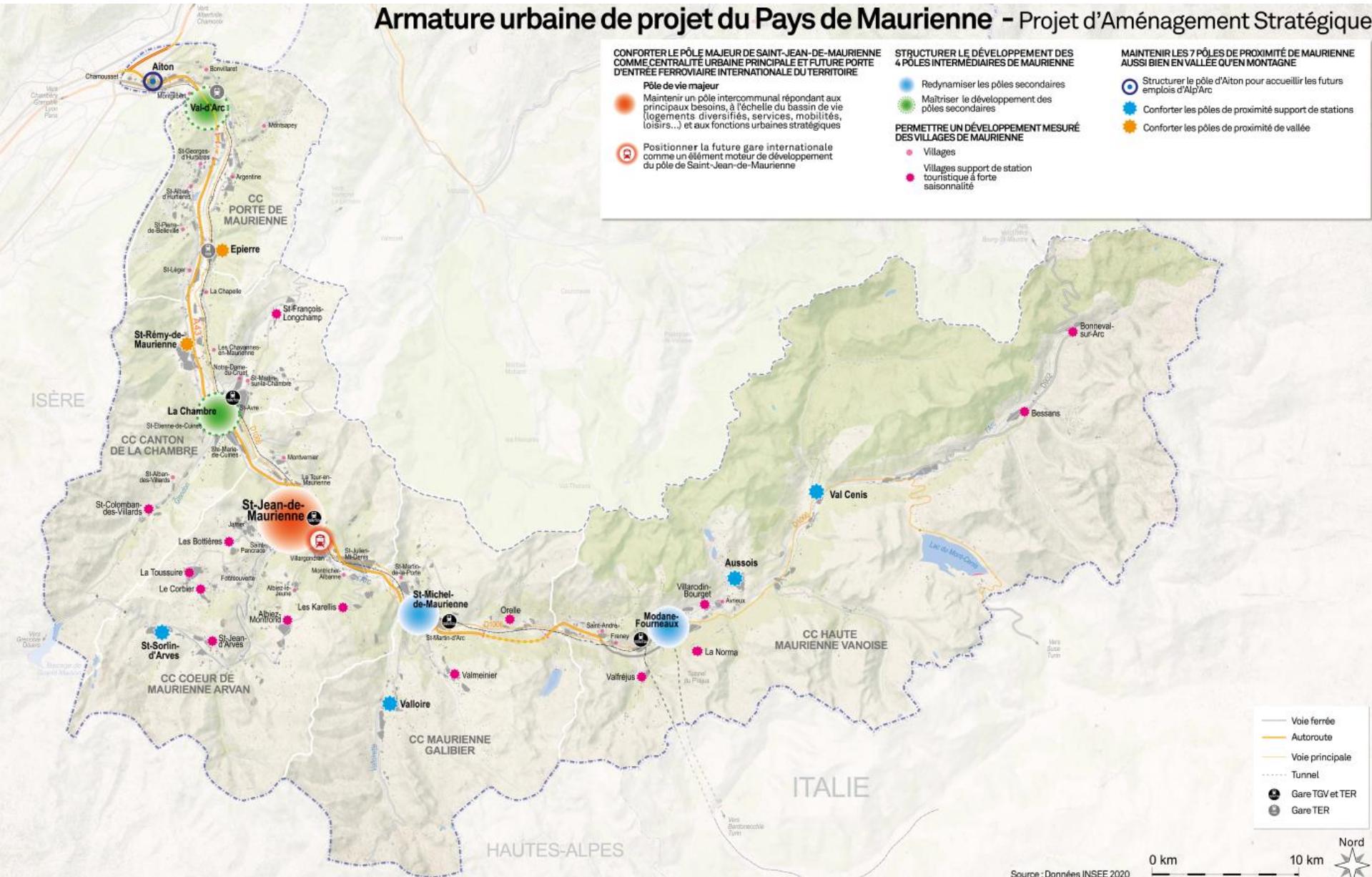
- Redynamiser les pôles secondaires
- Maîtriser le développement des pôles secondaires

PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT MESURÉ DES VILLAGES DE MAURIENNE

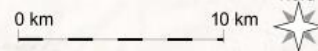
- Villages
- Villages support de station touristique à forte saisonnalité

MAINTENIR LES 7 PÔLES DE PROXIMITÉ DE MAURIENNE AUSSI BIEN EN VALLÉE QU'EN MONTAGNE

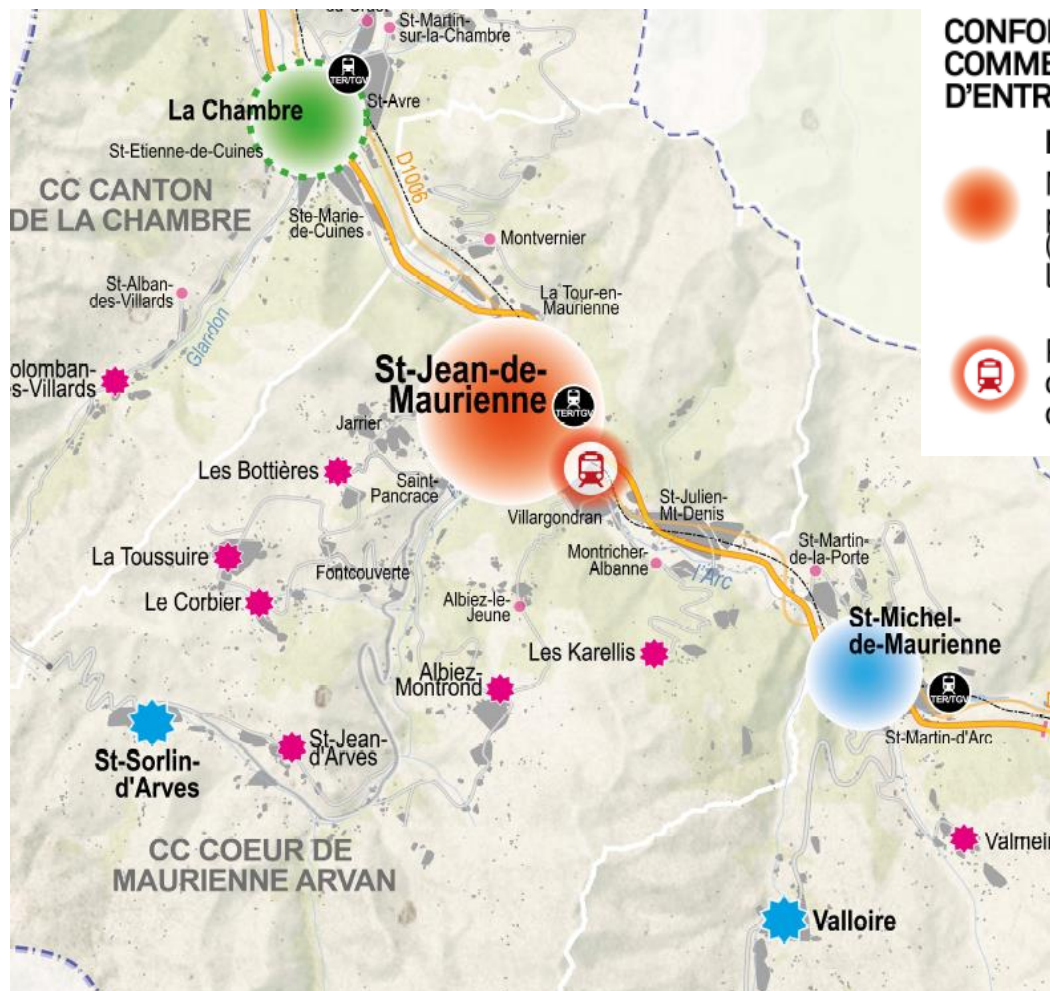
- Structurer le pôle d'Aiton pour accueillir les futurs emplois d'Alp'Arc
- Conforter les pôles de proximité support de stations
- Conforter les pôles de proximité de vallée



Source : Données INSEE 2020



➤ 2.1.1. Conforter le pôle majeur de Saint-Jean-de-Maurienne comme centralité urbaine principale et future porte d'entrée ferroviaire internationale du territoire



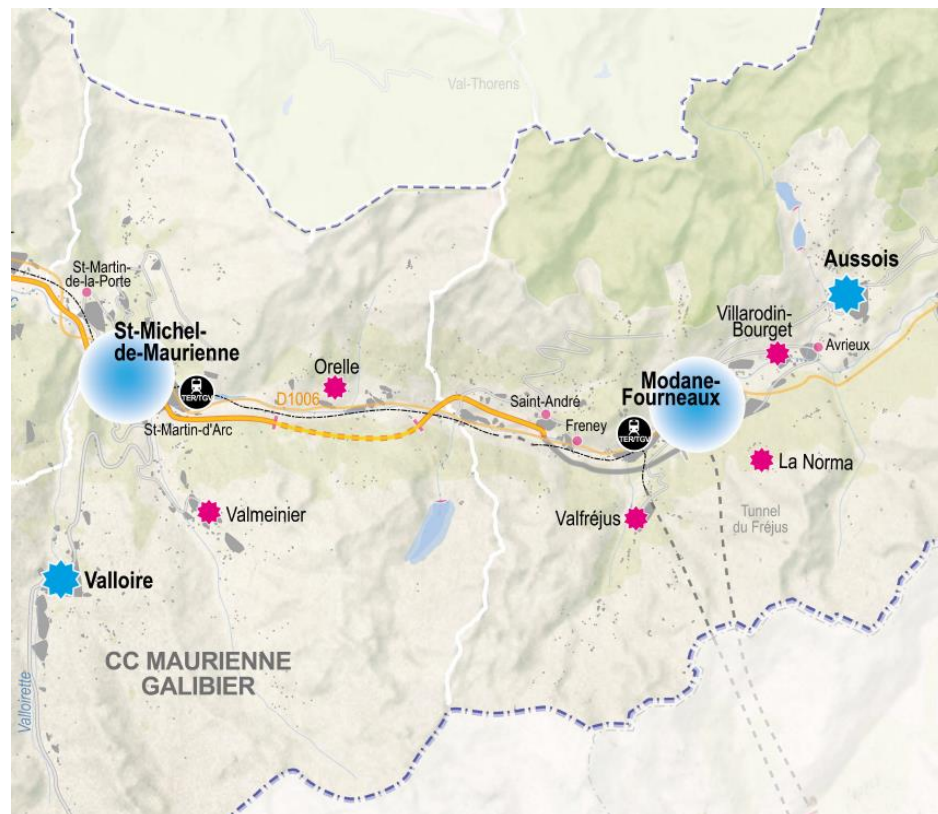
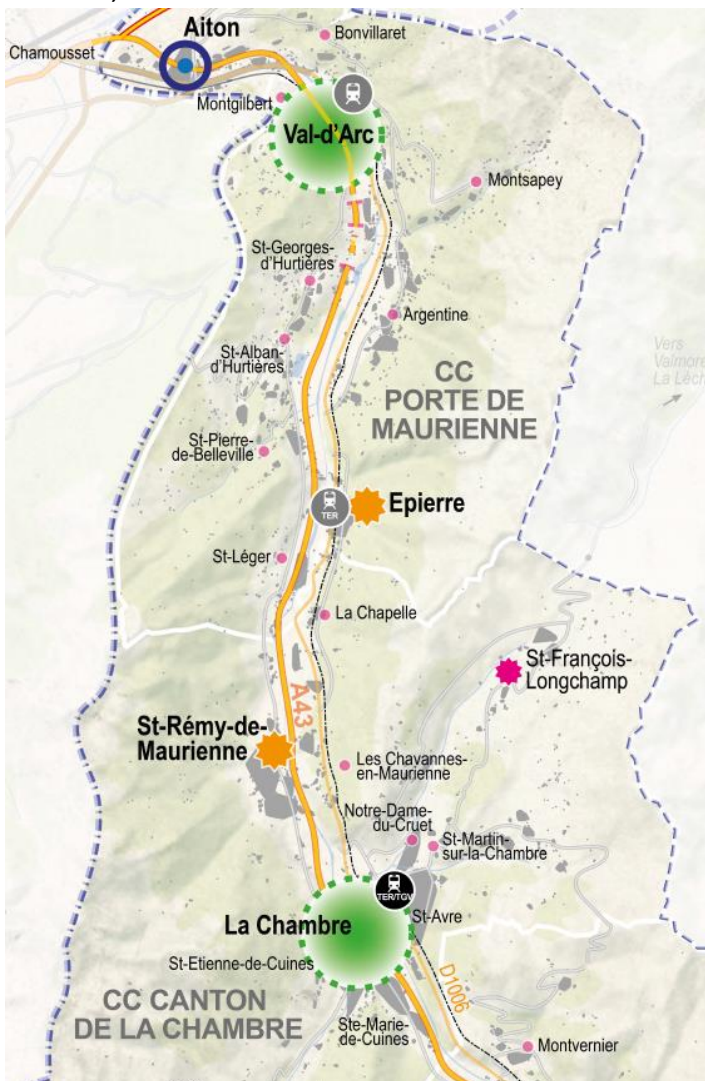
CONFORTER LE PÔLE MAJEUR DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE COMME CENTRALITÉ URBAINE PRINCIPALE ET FUTURE PORTE D'ENTRÉE FERROVIAIRE INTERNATIONALE DU TERRITOIRE

Pôle de vie majeur



 Maintenir un pôle intercommunal répondant aux principaux besoins, à l'échelle du bassin de vie (logements diversifiés, services, mobilités, loisirs...) et aux fonctions urbaines stratégiques

 Positionner la future gare internationale comme un élément moteur de développement du pôle de Saint-Jean-de-Maurienne

➤ 2.1.2. Structurer le développement des 4 pôles intermédiaires de Maurienne : Val d'Arc, La Chambre, St Michel de Maurienne, Modane-Fourneaux






STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT DES 4 PÔLES INTERMÉDIAIRES DE MAURIENNE

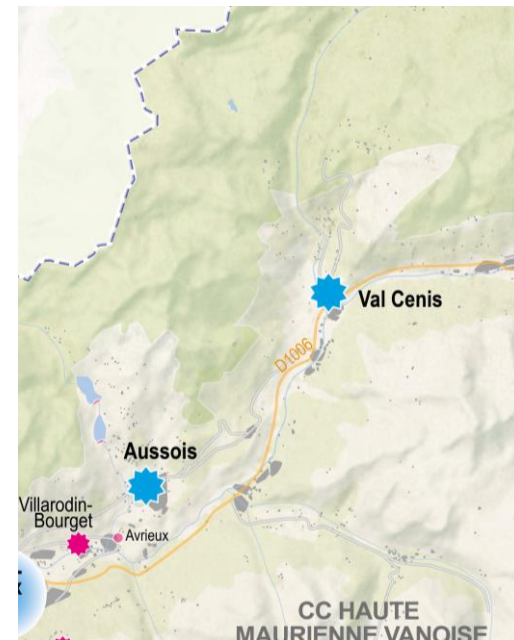
-  Redynamiser les pôles secondaires
-  Maîtriser le développement des pôles secondaires

➤ 2.1.3. Maintenir les pôles de proximité de Maurienne aussi bien en vallée qu'en montagne Aiton, St Rémy de Maurienne, Epierre, St Sorlin d'Arves, Valloire, Aussois, Val Cenis



MAINTENIR LES 7 PÔLES DE PROXIMITÉ DE MAURIENNE AUSSI BIEN EN VALLÉE QU'EN MONTAGNE

-  Structurer le pôle d'Aiton pour accueillir les futurs emplois d'Alp'Arc
-  Conforter les pôles de proximité support de stations
-  Conforter les pôles de proximité de vallée



➤ 2.1.4. Permettre un développement mesuré des villages de Maurienne

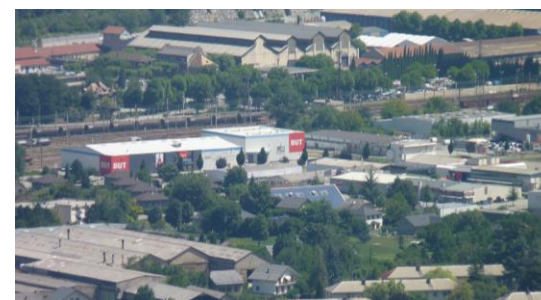


PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT MESURÉ DES VILLAGES DE MAURIENNE

- Villages
- ★ Villages support de station touristique à forte saisonnalité

2.2 Organiser les fonctions commerciales de la Maurienne, en cohérence avec l'armature territoriale de la vallée et le développement des nouvelles pratiques d'achat

- 2.2.1. **Développer une armature commerciale équilibrée et hiérarchisée** confortant l'armature urbaine et assurant l'ensemble des besoins de consommation des populations
- 2.2.2. **Favoriser l'innovation commerciale adaptée aux besoins d'un territoire rural** et aux attentes modernes des consommateurs
- 2.2.3. **Décarboner le fret de proximité** et mutualiser les flux et les espaces de stockage



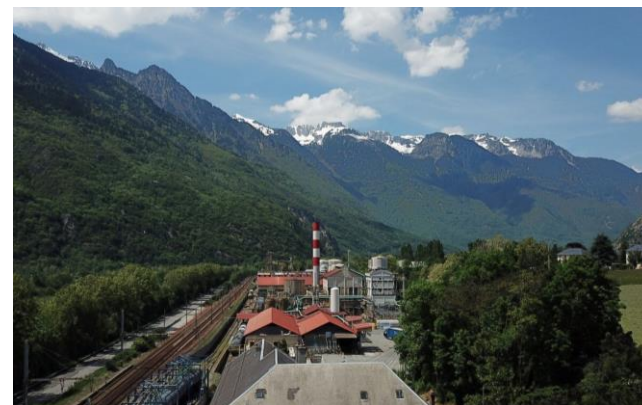
2.3. Diversifier la mobilité et améliorer l'accessibilité du territoire par la mise en réseau des différentes polarités de Maurienne

- 2.3.1. **Organiser les offres de mobilité** de Maurienne pour une **desserte intermodale** et cohérente des communes de vallée et de montagne
- 2.3.2. Garantir un **parcours client adapté et durable pour l'accès aux sites**, aux destinations touristiques et de loisirs
- 2.3.3. Développer des **solutions de transport alternatives pour réduire l'usage individuel de la voiture** pour les déplacements du quotidien
- 2.3.4. Organiser la mobilité en lien avec la **mise en service de la gare internationale de Saint-Jean-de-Maurienne et du Lyon-Turin**



2.4. Développer des formes urbaines optimisées, intégrées et favorables à la santé

- 2.4.1. Créer les conditions pour le **développement de la nature en ville**
- 2.4.2. **Atténuer les risques naturels et éviter l'exposition aux risques technologiques**
- 2.4.3. **Protéger les populations face aux pollutions et aux nuisances**



AXE 3 : POURSUIVRE LES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES EN MAURIENNE DANS UNE GESTION PERENNE DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES



3.1. Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau de Maurienne en conciliant les usages dans un contexte de changement climatique

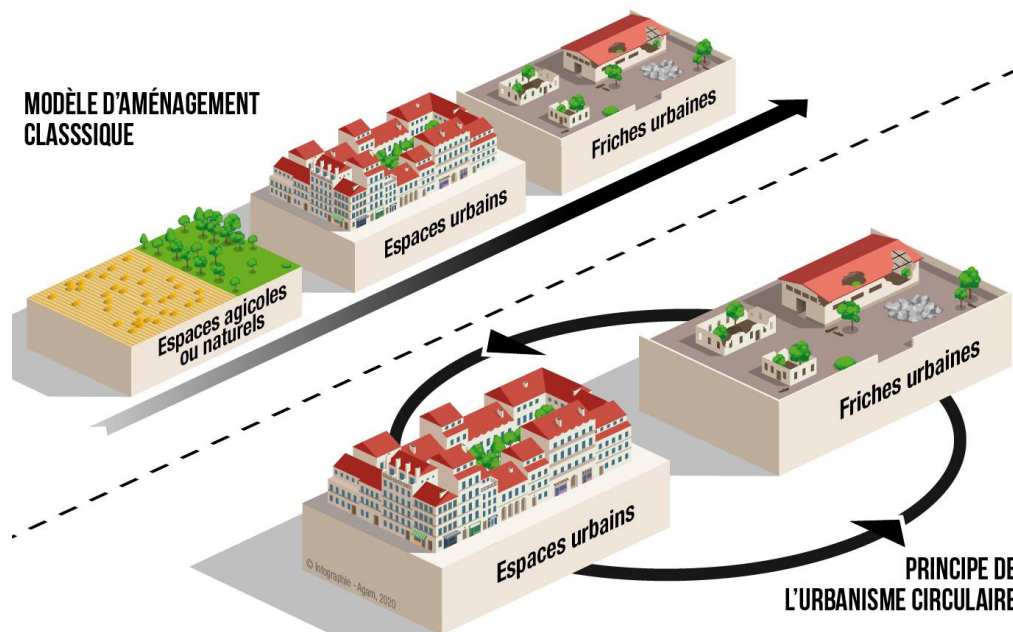
- 3.1.1. Protéger la ressource en eau et les milieux associés
- 3.1.2. Partager la ressource en eau et prioriser les usages
- 3.1.3. Améliorer à l'échelle de la Maurienne la **connaissance sur la ressource en eau**



3.2. Considérer le sol comme une ressource

➤ 3.2.1. Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et lutter contre l'artificialisation des sols

➤ 3.2.2. Densifier les enveloppes urbaines tout en garantissant leur attractivité et leur vivabilité



3.3. Approvisionner durablement le territoire en matériaux et assurer la gestion des déchets

➤ 3.3.1. Anticiper l'évolution de la disponibilité en ressource minérale à moyen et long terme

- Optimiser l'utilisation et le réemploi des ressources minérales pour limiter le recours aux ressources minérales primaires
- Permettre en dernier recours le **stockage définitif des déchets**
- Privilégier le **renouvellement et/ou l'extension des carrières autorisées**
- **Approvisionner le territoire dans une logique de proximité**
- Encourager la **diminution de production de déchets**





3.4. Poursuivre les actions en Maurienne pour les économies d'énergie et le développement des ENR

- 3.4.1. Inscrire le territoire dans un **principe d'économie circulaire**
- 3.4.2. **Amplifier les actions de sobriété énergétique et renforcer la production d'ENR en prenant en compte les potentiels existants**

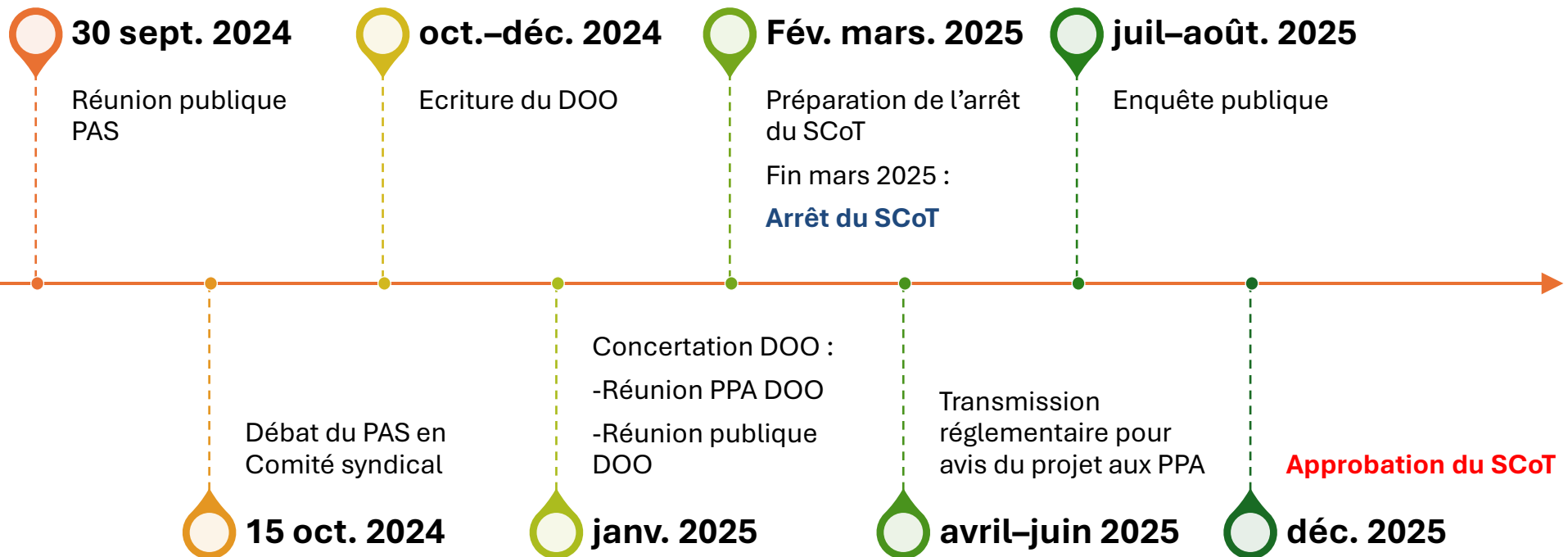


LES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES DE L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

Analyse environnementale du projet de PAS au regard des documents devant être prise en compte ou avec lesquels le SCoT doit être compatible.

Document	Compatibilité totale	Compatibilité partielle	Incompatibilité
Loi Montagne	100% 	0%	0%
SRADDET AURA	74%	26%	0%
Le Parc de la Vanoise	100 % 	0%	0%
Le SDAGE Rhône Méditerranée	75%	25%	0%
Le SAGE Drac Romanche	100 % 	0%	0%
Le PGRI Rhône Méditerranée	100% 	0%	0%
Le SRC AURA	55%	36%	9%

LES PROCHAINES ÉTAPES POUR L'ÉLABORATION DU SCOT





Merci de votre attention